

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix –Travail- Patrie

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME
ET DE LA FAMILLE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work-Fatherland

MINISTRY OF WOMEN'S
EMPOWERMENT AND THE FAMILY

**CEREMONIE DE LANCEMENT DE LA CAMPAGNE NATIONALE DE
L'UNION AFRICAINE POUR METTRE FIN AUX MARIAGES
D'ENFANTS**

Thème : « ensemble nous pouvons mettre fin au mariage d'enfants »
18 novembre 2016, Hôtel Hilton de Yaoundé

**DISCOURS DE MADAME ABENA ONDOA NEE OBAMA MARIE THERESE, MINISTRE
DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE**

Monsieur le Ministre de la jeunesse et de l'Education Civique ;

Monsieur le Représentant de Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le Haut Commissaire du Canada au Cameroun ;

Madame la Représentante de la Représentante de l'UNICEF au Cameroun ;

Monsieur le Représentant d'ONUfemmes au Cameroun ;

Madame le Rapporteur Spécial de la Commission de l'Union Africaine pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique ;

Mesdames et Messieurs les Chefs de Missions Diplomatiques;

Monsieur le Secrétaire Général du MINPROFF ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales ;

Mesdames et Messieurs les représentants des membres du gouvernement ;

Monsieur le Préfet du Département du Mfoundi ;

Distingués Membres du Parlement ;

Leurs Majestés, les Chefs Traditionnels ;

Mesdames et Messieurs les Ministres du Culte ;

Mesdames et Messieurs les Présidents des Associations et Réseaux d'associations de promotion et de protection des droits de l'enfant ;

Distingués Invités, en vos rangs, grades et qualités ;

Chers enfants;

Mesdames, Messieurs ;

C'est pour moi un insigne honneur et un agréable devoir de présider, en cette veille de commémoration de la 26^{ème} édition de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant, la cérémonie officielle de lancement de la Campagne Nationale pour mettre fin aux mariages d'enfants.

Le hasard a aussi voulu que ce jour soit la veille de l'ouverture de la Coupe d'Afrique des Nations féminine que notre pays abrite.

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer la profonde gratitude du Gouvernement, à l'endroit de toutes les personnalités qui ont bien voulu se départir de leurs multiples et combien importantes occupations, pour honorer de leur présence cette cérémonie.

Mes remerciements s'adressent particulièrement à la Commission de l'Union Africaine, représentée ici par Madame le Rapporteur Spécial chargée du suivi de cette activité, pour l'accompagnement technique dans le processus ayant conduit à sa réalisation.

Je voudrais également rendre un hommage particulier à la collaboration avec les partenaires au développement, dont les appuis multiformes ont contribué à la matérialisation concertée de cette cérémonie.

Je ne saurais terminer sans saluer la synergie d'actions développées entre les acteurs gouvernementaux, les Organisations de la Société Civile, les familles et les communautés, en faveur du bien-être intégral des enfants de toutes les catégories sociales.

Distingués invités ;

Mesdames, Messieurs,

Le lancement le 29 mai 2014 à Addis Abeba par l'Union Africaine de la Campagne « **Mettre fin au mariage des enfants en Afrique** », a marqué un tournant décisif sur la position de cette auguste institution régionale aux côtés des Etats membres de l'UA, pour son soutien aux changements sociaux nécessaires à l'abandon des pratiques sociales culturelles néfastes et des mariages d'enfants. A cette occasion, il a ainsi été souligné la pertinence et l'importance de cette action, qui invitait les Etats à renforcer le mouvement national en faveur du bien-être de la fille et des familles, dans un environnement social africain marqué par la persistance des pratiques socioculturelles néfastes à l'égard des enfants.

Les statistiques mondiales sur la question indiquent en effet qu'environ 14 millions d'adolescentes sont mariées dans le monde. Au niveau régional, une fille sur trois est mariée avant l'âge de 18 ans, et une sur neuf avant l'âge de 15 ans. Parmi les 41 pays dans le monde ayant un taux de prévalence du mariage d'enfants de 30 % ou plus, 30 sont en Afrique. C'est dire à quel point cette problématique devrait être au centre des préoccupations.

Au Cameroun, la situation n'est guère reluisante. Les résultats de l'Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples (MICS) réalisées en 2014, révèlent que 36% de filles sont mariées ou engagées dans une union avant l'âge de 18 ans, contre 5,4 % de garçons. D'autres études ont permis de relever l'ampleur de ce phénomène notamment au sein des communautés où la pratique a cours ; ces études ont par ailleurs précisé les principaux déterminants de la pratiques et défini les principaux axes d'interventions en vue de leur éradication, avec pour fil conducteur l'ampleur

des dégâts causés sur la santé, le développement du potentiel et l'épanouissement des victimes.

De manière spécifique, les statistiques sont assez inquiétantes :

- sur 782 femmes qui décèdent des suites d'accouchements, 180 sont des adolescentes et auraient pu être sauvées si elles n'avaient pas été mariées trop tôt ;
- 26 % des filles âgées de 15 à 19 ans ont déjà eu leur première grossesse ;
- 22 % des filles âgées de 15 à 19 ans ont déjà subi des violences sexuelles au cours de leur vie ;
- 2% de filles entre 15 et 19 ans vivent avec le VIH.

Ces évidences démontrent à suffisance que les mariages des adolescentes sont une violation grave des droits fondamentaux de cette catégorie sociale. Perçu selon des analyses sociales comme une menace pour des générations de filles, ce fléau constitue un véritable danger en ce sens qu'il limite de manière irréversible le développement harmonieux des adolescentes, les prive d'une éducation complète, réduit leur capacité à participer au développement des familles et des communautés; favorisant ainsi la perpétuation du cycle de pauvreté.

Face à cette situation, nous sommes en droit de nous poser plusieurs questions :

- pourquoi devons-nous exposer nos filles à de telles souffrances ?
- allons-nous les laisser continuer à subir les conséquences néfastes des mariages précoces/ou forcés ?

- avons-nous le droit d'abandonner à leur triste sort celles qui sont déjà enrôlées dans des unions de cette nature?
- Allons-nous continuer à exposer nos filles aux risques liés à l'accouchement suite à une grossesse précoce?
- que pouvons-nous faire pour donner à tous nos enfants, sans discrimination de sexe, des chances égales, ainsi que la possibilité d'accéder à l'éducation et à la formation, de décider librement du moment de se mettre en union et de choisir la personne idéale le moment venu ?

**Distingués invités ;
Mesdames, Messieurs,**

Ces quelques questions parmi tant d'autres nous interpellent tous et invitent à l'action. Il convient à cet égard de relever qu'en plus des actions régaliennes du gouvernement, plusieurs initiatives ont déjà été entreprises, en prélude à cette vaste campagne dont le lancement national se fait en ce moment. Il s'agit entre autres :

- de la mise en place d'une plateforme multisectorielle d'acteurs, pour la protection de l'enfant contre les pratiques socioculturelles nocives, avec un accent sur les mariages d'enfants qui sert d'espace de coordination des actions retenues pour le compte de la campagne au Cameroun;
- le plaidoyer pour le relèvement de l'âge légal du mariage pour les filles, préoccupation prise en compte dans le nouveau Code Pénal adopté en

juillet 2016, qui prévoit des sanctions à l'encontre des auteurs ou des complices de cette pratique ;

- l'orientation des parlementaires, des leaders traditionnels, religieux et communautaires dans le sens de leur engagement pour cette cause notamment à travers l'élaboration de plans d'actions en faveur de l'abandon des mariages d'enfants ;
- le renforcement de la recherche sur la question, à travers la réalisation d'études thématiques dans les régions à forte prévalence et le renforcement des outils de collectes en vue de l'actualisation permanente des données et indicateurs nationaux sur la question;
- l'accompagnement psychosocial et économique des survivantes de violences et de pratiques culturelles néfastes en vue de leur autonomisation à travers les Centre de Promotion de la Femme et de la Famille, et les Unités de prise en charge des femmes et filles en détresse, prenant en compte les régions en situation d'urgence humanitaire ;
- le renforcement du partenariat technique et financier en faveur de la promotion et de la protection des droits et du bien-être de l'enfant, en vue de la mise en œuvre du plan d'actions de la campagne nationale pour mettre fin au mariage d'enfants.

En dépit des progrès réalisés, les violences, abus et discriminations subis par les enfants continueront à faire de nombreuses victimes si nous n'innovons pas dans nos approches locales et nationales d'intervention face à ce phénomène. Dans ce sens, la campagne nationale veut mettre l'accent sur la participation des hommes, des

adolescentes/jeunes et l'accompagnement des initiatives locales fondées sur la mise en œuvre des plans d'actions.

L'engagement de notre pays dans la lutte contre ce fléau vient du sommet de l'Etat : « **il serait souhaitable que disparaissent au sein de notre société, les multiples manifestations d'incivilité, telles que les violences faites aux femmes et aux enfants, le manque de respect aux personnes âgées, la brutalité qui caractérise les désaccords de toute nature, dont les conséquences sont parfois dramatiques** », (31 décembre 2007).

C'est dans cette perspective que participant au Premier Sommet des Filles sur l'élimination du mariage des enfants en Afrique, le Cameroun a souscrit sans réserve aux engagements issus de cet important rendez-vous régional qui a eu lieu du 26 au 27 novembre 2015 à Lusaka en Zambie, à savoir :

- redoubler d'efforts en vue d'éliminer les mariages d'enfants d'ici 2030 ;
- favoriser un mouvement social dans notre pays aux niveaux local, régional et national, avec la participation des jeunes, des leaders traditionnels et religieux, des leaders des communautés, des Organisations de la Société Civile, des parents et des familles, sous la conduite du Gouvernement et en collaboration avec les partenaires au développement;
- utiliser les interventions et les mesures ciblées, afin de garder les petites filles dans le système éducatif jusqu'à l'âge de 18 ans au moins.

C'est ce fil conducteur qui orientera les actions de la Campagne nationale dont le lancement est en cours, et qui s'articule autour des objectifs suivants:

- identifier les activités porteuses d'effets pour la réalisation de la campagne nationale ;
- éveiller la conscience nationale à travers la présentation des données les plus récentes sur les mariages d'enfants et les pratiques culturelles néfastes ;
- harmoniser la perception et la compréhension de la notion d'enfant par le grand public ;
- identifier les principaux goulots d'étranglement et les limites des interventions dans les régions les plus concernées ;
- assurer le suivi et la coordination des initiatives favorables à l'élimination des mariages d'enfants ;
- partager les bonnes pratiques et approches d'intervention porteuses d'effets dans le domaine ;
- renforcer le mouvement national favorable à l'harmonisation des dispositions du Code Civil avec celles du Code Pénal, relatives à l'âge du mariage pour les filles et les garçons.

Pour atteindre ces objectifs, la campagne nationale pour mettre fin aux mariages d'enfants, prévue pour une durée de quatre ans, s'attèlera à mettre en œuvre les activités du plan d'actions dont les principaux axes sont les suivants:

- le renforcement de la communication à travers la vulgarisation des textes favorables à la promotion et à la protection des droits et du bien-être de l'enfant y compris à travers les radio communautaires;
- le renforcement de la participation des hommes, des jeunes et des adolescent(e)s dans le processus d'élimination des pratiques socioculturelles néfastes;

- le renforcement de la recherche sur la question en vue de la détermination de nouveaux axes d'intervention;
- le renforcement du partenariat technique et financier pour la réalisation du plan d'actions de la campagne;
- le suivi et la coordination des actions dans le domaine.

Comme vous pouvez vous en douter, la traduction de ces axes en activités à effets perceptibles en termes de changements sociaux respectueux de l'intérêt supérieur de l'enfant nécessite le soutien et l'engagement de tous : partenaires au développement, autorités administratives, responsables traditionnels, familles, éducateurs, parents, hommes et femmes, garçons et filles...d'où le thème en anglais « together we can end childmarriage ». Il nous revient donc, chacun en ce qui le concerne, de se positionner par rapport à cette réflexion inclusive, à en faire un défi en éduquant, en dénonçant, en encourageant, en accompagnant... pour faire des filles au même titre que les garçons de véritables agents de développement de demain.

C'est sur cette note d'invite à l'engagement que je déclare solennellement lancée la Campagne nationale pour mettre fin aux mariages d'enfants.

Vive l'enfant camerounais !

Vive la Communauté Internationale !

Vive l'Union Africaine !

Vive le Cameroun et son illustre Chef, Son

Excellence Paul BIYA, Président de la République !

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.